



**IPA**

APPEL D'OFFRES (AO)

No. IPA/RFP/G-FIN/002/2022

Réalisation d'un Contrôle Interne (CI) / Audit de Systèmes pour six (6)

pays d'Afrique

Date de publication : Vendredi 4 novembre 2022

**AVERTISSEMENT :** Les soumissionnaires potentiels qui ont reçu ce document d'une source autre que le site Web d'IPA doivent immédiatement contacter [global-procurement@poverty-action.org](mailto:global-procurement@poverty-action.org) et fournir leur nom et leur adresse électronique afin que les modifications de l'appel d'offres ou d'autres communications puissent leur être envoyées directement. Tout soumissionnaire potentiel qui omet d'enregistrer sa candidature assume l'entière responsabilité dans le cas où il ne recevrait pas de communications avant la date de clôture. Toute modification de la présente sollicitation sera publiée et affichée sur le site Web d'IPA.



**CLARIFICATIONS**

DES QUESTIONS	RÉPONSES
1. Conformément à votre demande de proposition numérotée (PA/FP/G-FIN002/2022), (aimerais demander quelle est la date prévue pour le début de la mission, c'est à dire quand voudriez-vous que le travail sur la mission commence?)	Le début du mois de février 2023 est préférable.
2. Veuillez indiquer la taille des opérations dans tous les six (6) pays.	Chacun a des fonctions de soutien distinctes : finances, RH & administration, achats et technologie.
3. Dans les pays respectifs, toutes les informations sont-elles centralisées en un seul endroit ou dispersées et révisées dans des départements?	Chaque bureau national a un bureau principal des opérations situé dans la capitale du pays identifié. Nous nous attendons à ce que l'examen se déroule uniquement au bureau principal, sans déplacement sur le terrain, sauf si un besoin est identifié.
4. Pour tous les pays, les contrôles/systèmes internes sont-ils gérés au sein des organisations ou externalisés?	Tous les systèmes de contrôle interne et les flux de données sont gérés en interne.
5. Étant donné qu'il y a deux lots et que les soumissionnaires sont autorisés à soumissionner pour un seul ou les deux lots, sommes-nous censés soumettre deux propositions techniques et financières distinctes pour chaque lot puisque l'évaluation sera faite séparément?	Oui, deux propositions distinctes seront préférables car chacune d'entre elles sera analysée en fonction des critères des deux lots.
6. Le paragraphe 1.3 (Bureau émetteur) de l'appel d'offres mentionne que "Tout soumissionnaire potentiel qui n'inscrit pas son offre auprès de ce bureau assume l'entière responsabilité dans le cas où il ne recevrait pas de communications directes (amendements, réponses aux questions, etc.) avant la date de clôture". Pourriez-vous préciser comment les soumissionnaires enregistrent leur intérêt?	C'est en nous faisant parvenir le nom de votre entreprise, le personne à contacter, son titre et l'adresse électronique officielle à l'adresse électronique <a href="mailto:global.procurement@ipa.org">global.procurement@ipa.org</a> .

# Appel d'Offres (AO): Réalisation d'un Contrôle Interne (CI) / Audit de Systèmes pour six (6) pays d'Afrique

## 1. Objectif de l'AO

IPA invite les soumissionnaires intéressés et qualifiés à présenter leurs offres pour la fourniture de services de contrôle interne (CI) / audit de systèmes pour six (6) pays d'Afrique dans les fonctions support suivantes : Finances, RH, Achats et Logistique, Informatique, Administration et Gouvernance. L'objectif d'IPA est de s'associer à un ou plusieurs soumissionnaires compétents afin de s'assurer que les actifs d'IPA sont protégés, que les erreurs sont réduites au minimum, que les cas de fraude sont minimisés et que les opérations de toutes les fonctions support sont efficaces et efficientes conformément aux politiques d'IPA.

## 2. Calendrier de l'AO

Le calendrier de la procédure d'AO est le suivant. Bien qu'aucune modification de ce calendrier ne soit attendue, IPA se réserve le droit d'y apporter des ajustements si l'organisation le juge nécessaire.

<b>Activité</b>	<b>Date estimée</b>
Émission de l'appel d'offres	Vendredi 4 novembre 2022
Date limite de réception des questions	Vendredi 11 novembre 2022 à 23h00 (EST)
Date limite de réception des offres	Mercredi 23 novembre 2022 à 23h00 (EST)
Évaluation des offres	À déterminé, fin novembre 2022
Clarifications et négociations (le cas échéant)	À déterminé, début décembre 2022
Sélection et contrat	À déterminé, début décembre 2022

### **3. Adresse pour la soumission des propositions**

Veuillez soumettre votre offre via [ce lien](#) au plus Mercredi 23 novembre 2022 à 23h00 (EST).

### **4. Validité des propositions**

Les offres seront considérées comme contraignantes pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réponse. Veuillez consulter l'appel d'offres ci-joint pour plus de détails.

### **5. Termes & Conditions de l'AO**

- a) L'appel d'offre n'est pas et ne doit pas être considérée comme une offre d'IPA.
- b) Toutes les offres doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure indiquées sur l'AO.
- c) Toutes les offres seront considérées comme des offres contraignantes. Les prix proposés doivent être valables pour toute la période prévue par le répondant.
- d) Tous les prix seront soumis aux conditions contractuelles d'IPA et dépendront de la disponibilité des fonds des donateurs.
- e) IPA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou d'annuler le processus de sollicitation à tout moment et n'aura aucune responsabilité envers les organisations soumettant des offres en cas de rejet ou d'annulation de l'appel d'offres.
- f) IPA se réserve le droit d'accepter tout ou partie de l'offre soumise au moment de l'attribution.
- g) Toutes les informations fournies par IPA dans le présent appel d'offres le sont de bonne foi. Les éléments individuels sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, et tous les soumissionnaires seront informés de tout changement. IPA n'est pas responsable de l'utilisation des informations soumises par les soumissionnaires ni des réclamations qui en découlent.

h) IPA se réserve le droit de demander à tout soumissionnaire de conclure un accord de non-divulgence.

i) Les soumissionnaires sont seuls tenus de payer tous les coûts, de quelque nature qu'ils soient, qui peuvent être encourus par le soumissionnaire ou tout tiers, en rapport avec l'offre soumise. Toutes les offres et les documents justificatifs deviendront la propriété d'IPA, sous réserve des revendications de confidentialité concernant l'offre et les documents justificatifs, qui ont été clairement marqués confidentiels par le soumissionnaire.